



Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la représentation nationale est saisie actuellement du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Ce projet de loi contenait des mesures que nos Fédérations UNSA et CFTC ne pouvaient accepter comme celles ayant trait aux sanctions disciplinaires. Ce projet de loi, qui impactera forcément nos collègues des administrations économiques et financières est passé en commission mixte paritaire le 29 mars 2016, le Sénat et l'Assemblée nationale sont parvenus à une version du texte acceptable par les deux parties.

Parmi certaines mesures importantes, il faut souligner la prolongation du dispositif Sauvadet jusqu'en 2018, le maintien de la notion de prime d'intéressement en raison de résultats collectifs au lieu de performance collective.

A ce titre, Monsieur le Président, nos fédérations UNSA et CFTC vous demandent de nous dire si la prime exceptionnelle de 100 euros sera versée cette année et selon quelles modalités. Lors du GT « Mesures Catégorielles » du 21 mars 2016, vous êtes engagé à nous répondre pour ce CTM du 6 avril 2016.

Concernant la laïcité qui sera gravée dans loi déontologie, comptez-vous engager, dès promulgation de la loi, des actions de formation auprès des agents sur ce sujet ?

Concernant le projet d'arrêté relatif à l'organisation du concours commun de la catégorie C, nous attirons une fois de plus votre attention sur le concours DGDDI branche surveillance qui met l'accent sur la condition physique des postulants. Il est à déplorer que cet aspect « condition physique » soit très important dans la phase concours et formation initiale et disparaisse ensuite totalement des préoccupations de l'administration. Dans cette branche d'activité la pratique sportive devrait être plus encouragée par l'administration.

Un vrai sujet à notre sens qui n'est pas suffisamment pris en compte actuellement.

Toujours pour la catégorie C des agents de la DGDDI, la mise en œuvre du PPCR prévoit la fusion des échelles 4 et 5 de la catégorie C au 1er janvier 2017. Actuellement, ces échelles correspondent respectivement aux grades d'agent de constatation 1ère classe et agent de constatation principal de 2ème classe. Cette perspective crée de nombreuses interrogations dans la corporation. Quel sera le mode opératoire retenu pour le reclassement de ces deux grades ?

Enfin, nos fédérations regrettent profondément la situation du dialogue social au sein de la direction des douanes. La mise en marche forcée du PSD, notamment pour la branche AG-OP/CO, ne rencontre aucun soutien de la part des personnels et guère plus quant à celui de la hiérarchie. En outre, une amicale des parlementaires s'est créée récemment et s'inquiète fortement des orientations prises pour cette administration. Cette réforme n'est pas voulue, du moins pas dans cette forme, et nous savons tous qu'une réforme sans l'adhésion des agents n'aboutit à rien de bon en général. Il est encore temps de renouer avec les représentants des personnels et de prendre enfin en compte leurs propositions.

Quant au projet de décret des attachés statisticiens de l'INSEE présenté ce jour en CTM, nous nous réjouissons pour les attachés statisticiens de l'INSEE qui vont enfin pouvoir bénéficier du nouveau statut, plus de trois ans après les

attachés d'administration de centrale à Bercy. Mieux vaut tard que jamais.

Nous revendiquons que certains d'entre eux puissent dès cette année bénéficier du statut hors classe et occuper dès que possible les postes à responsabilités déjà définis dans le processus de mise en œuvre de la réforme territoriale à l'INSEE.

Sur cette réforme à l'INSEE, nous tenons à relayer l'inquiétude des agents, les angoisses et le mal être que génère une organisation cible à moyen terme inexistante.

Après l'aveu d'impuissance du Ministre de l'Economie à ramener la DGCCRF dans le giron de Bercy, ce qui pourrait advenir de cette administration, c'est de disparaître d'un 1/3 des départements français. A ce jour 37 départements ont moins de 7 agents CCRF et sont dépourvus de cadre CCRF. Quand bien même le projet du ministre de l'économie tend à redonner un peu de souffle à la CCRF, cette administration ne pourra continuer à mener ses missions sans une sanctuarisation de ses emplois, a minima. Concernant le RIFSEEP, les fédérations UNSA et CFTC exigent que les personnels CCRF ne dépendent pas de l'interministériel.

Enfin, la Direction des Finances publiques, est contrainte de mettre en place, non pas une réforme fiscale tant attendue par nos fédérations, mais une réforme politique qui n'était pas une priorité pour nos concitoyens et qui plus est dans un calendrier contraint.

Cette réforme importante se déroule dans un contexte de suppressions d'emplois qui perdure depuis des années et avec d'autres réformes qui peu à peu épuisent les services, et génèrent de la souffrance au travail. Face à cette commande politique et à son ampleur pour toute la société française, nos fédérations UNSA et CFTC exigent un gel sur les suppressions de postes et une véritable reconnaissance des efforts perpétuels et continuels fournis par les agents.

Nous rappelons également que la mise en œuvre du prélèvement à la source exigera un plan de formation sans égal à ce jour à la DGFIP. C'est pourquoi, il ne devra laisser aucun agent sans formation devant des usagers dont les habitudes fiscales changeront radicalement.

Nos fédérations CFTC et UNSA demandent que le CTM fasse régulièrement un point d'information sur ce sujet et que la Direction générale des Finances publiques continue à réunir toutes les OS directionnelles dans une configuration CTM afin de débattre de la mise en œuvre de cette réforme.